

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2011**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 17 janvier 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat  
Éric Blanchette

Daniel Blais  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Règlement no 220-2011 décrétant des dépenses de 1 200 000 \$ pour des travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale et scolaire et des travaux supplémentaires pour la construction d'un gymnase et salle multifonctionnelle et modifiant le règlement no 211-2010 ;
  - 1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 17 janvier 2011 ;
2. Budget 2011 ;
  - 2.1. Acquisition d'un logiciel de paies ;
3. Développement industriel ;
  - 3.1. Acquisition de terrain ;
    - 3.1.1. Comité de développement industriel de Saint-Isidore ;

Les membres du conseil étant tous présents, le point 4 est ajouté à l'ordre du jour :

4. Avis de motion ;
  - 4.1. Projet de règlement no 221-2011 relatif à la localisation des panneaux-réclames et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010 et 217-2010) ;
5. Période de questions ;
6. Clôture et levée de la séance.

**1. RÈGLEMENT NO 220-2011 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 1 200 000,00 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE ET DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 211-2010**

**1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 17 janvier 2011**

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 17 janvier 2011 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 220-2011 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

## **2. BUDGET 2011**

### **2.1. Acquisition d'un logiciel de paies**

Sujet reporté.

#### **2011-01-34 Ajournement de l'assemblée à 19h35**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 19h35.

Adoptée

#### **2011-01-35 Réouverture de l'assemblée à 21h50**

IL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21h50.

Adoptée

## **3. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

### **3.1. Acquisition de terrain**

#### **2011-01-36 3.1.1. Comité de développement industriel de Saint-Isidore**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc., représenté par monsieur Réal Lecours, président, a manifesté l'intention d'acquérir un terrain dans le parc industriel, propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé concerne le lot 4 622 161 au cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ cent vingt-deux mille cent soixante pieds carrés et cinquante-huit centièmes (122 160,58 p<sup>2</sup>), incluant un droit de passage d'une superficie approximative de quatre mille deux cent soixante-trois pieds carrés et neuf dixièmes (4 263,9 pi<sup>2</sup>) en faveur de Location Dalji, suivant acte reçu devant Me Roger Plante, sous le numéro 13 911, la portion dudit droit de passage devant être soustraite du prix de vente ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités suivantes s'appliquent à ladite acquisition :

- le prix de vente est fixé à cinquante-sept cents (0,57 \$) du pied carré, payable sur billet et en versement annuel réparti sur dix (10) ans ;
- l'acte de vente notarié ainsi que les frais et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. s'engagent à payer au prix établi ci-dessus, la partie de terrain servant à la servitude si cette dernière devient caduque ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de vendre un terrain au Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord Inc., lot 4 622 161 situé dans le parc industriel, au coût estimé de soixante-sept mille deux cent un dollars et onze cents (67 201,11 \$), excluant la lisière de terrain servant de servitude, les taxes et ajustements s'il y a lieu.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

#### **4. AVIS DE MOTION**

##### **4.1. Règlement no 221-2011 relatif à la localisation des panneaux-réclames et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010 et 217-2010)**

Avis de motion est déposé par Éric Blanchette, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 221-2011 relatif à la localisation des panneaux-réclames et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (172-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010 et 217-2010).

Éric Blanchette,  
Conseiller

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

**2011-01-37** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 H 45.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2011.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*